



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-77/11_Fra

16 mai 2011 #77 La CPI semaine après semaine



Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I.

Le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, tiendra une conférence de presse, le lundi 16 mai 2011, concernant la situation en Libye

Veillez noter que le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, tiendra une conférence de presse à propos de la situation en Libye le lundi 16 mai 2011. La conférence aura lieu à 13h00 (heure locale de La Haye) dans la salle de conférence de presse de la CPI à La Haye.

Le Procureur y annoncera des conclusions obtenues suite aux enquêtes en cours relatives aux crimes prétendument commis, depuis le 15 février 2011, dans le cadre de la situation en Libye.

Source : Bureau du Procureur

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb")* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Affaire Al Bashir

La Chambre préliminaire I informe le Conseil de sécurité et l'Assemblée des Etats parties de la visite d'Omar Al Bashir à Djibouti

La Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu aujourd'hui, le 12 mai 2011, une décision informant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la visite d'Omar Al Bashir, à Djibouti pour la cérémonie inaugurale du Président de Djibouti le 8 mai 2011, « afin qu'ils puissent prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriée ».

La Chambre a rappelé que Djibouti, étant un Etat partie au Statut de Rome, a l'obligation de coopérer avec la Cour pour l'exécution des mandats d'arrêt, et a ordonné au Greffier de la CPI de transmettre immédiatement cette décision au Conseil de sécurité et à l'Assemblée des Etats parties. Auparavant, en application des décisions de la Chambre préliminaire délivrant deux mandats d'arrêt, le 4 mars 2009 et le 12 juillet 2010, contre Omar Al Bashir, le Greffier avait émis et transmis des requêtes aux fins d'arrestation et de remise de M. Al Bashir à tout les Etats parties au Statut de Rome, y compris Djibouti.

Le 27 août 2010, la Chambre préliminaire I avait également rendu deux décisions informant le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome des visites d'Omar Al Bashir au Kenya et au Tchad, « afin qu'ils puissent prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriées ».

Décisions adoptées entre le 9 et le 13 mai 2011

Decision informing the United Nations Security Council and the Assembly of the States Parties to the Rome Statute about Omar Al-Bashir's recent visit to Djibouti

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 12 mai 2011

Affaire Banda et Jerbo

Decision on the defence request for leave to reply

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 11 mai 2011

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 4 juillet 2011.

Décisions adoptées entre le 9 et le 13 mai 2011

Affaire Mbarushimana

Decision on the "Defence Request for the Review of the Scope of Legal Assistance"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 11 mai 2011

Order to the Registry to submit a report concerning the Defence submission of a list of potentially privileged material

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 11 mai 2011

Decision on the "Prosecution's request for the assessment of the English proficiency of Callixte Mbarushimana" English

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 12 mai 2011

Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires : *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1^{er} et le 21 septembre 2011, respectivement.

Décisions adoptées entre le 9 et le 13 mai 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Decision on the "Prosecution's Application for Extension of Time Limit for Disclosure"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 10 mai 2011

Decision on the "Request for leave to submit Amicus Curiae Observations on behalf of the Kenyan Section of the International Commission of Jurists Pursuant to Rule 103 of the Rules of Procedure and Evidence"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 11 mai 2011

Decision on the “Prosecution’s Application for leave to Appeal the ‘Decision on the ‘Prosecution’s application requesting disclosure after a final resolution of the Government of Kenya’s admissibility challenge’ and Establishing a Calendar for Disclosure’(ICC-01/09-01/11-62)”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 11 mai 2011

Decision on the “Defence Request for Variation of Decision on Summons or in the Alternative Request for Leave to Appeal”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 12 mai 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Decision on the “Prosecution’s Application for Extension of Time Limit for Disclosure”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 10 mai 2011

Decision on the “Request for leave to submit Amicus Curiae Observations on behalf of the Kenyan Section of the International Commission of Jurists Pursuant to Rule 103 of the Rules of Procedure and Evidence”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 11 mai 2011

Decision on the “Prosecution’s Application for leave to Appeal the ‘Decision on the ‘Prosecution’s application requesting disclosure after a final resolution of the Government of Kenya’s admissibility challenge’ and Establishing a Calendar for Disclosure’ (ICC-01/09-02/11)”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 11 mai 2011

Decision on the “Defence Request for Variation of Decision on Summons or in the Alternative Request for Leave to Appeal”

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 12 mai 2011

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d’audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’Homme en visite à la CPI



Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’Homme, et M. Sang-Hyun Song, Président de la CPI, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Ce 9 mai 2011, Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’Homme, était en visite au siège de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye. Elle y a rencontré le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, ainsi que d’autres hauts responsables de la Cour.

Pendant la visite, le Président de la CPI a réservé un accueil chaleureux à Mme Pillay, qui fut elle-même juge à la CPI. Il a saisi cette occasion pour remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’Homme du soutien constant qu’elle apporte à la Cour, ainsi que de ses efforts pour promouvoir une culture de responsabilité pour les auteurs des crimes atroces commis dans le monde, ce qui constitue un aspect important du travail de l’organisation des Nations Unies dans son ensemble, en faveur des droits de l’Homme et de l’établissement de l’Etat de droit.

Mme Pillay a quant à elle déclaré : « C’est toujours un plaisir pour moi de revenir à la CPI, où j’ai eu l’honneur de siéger à la Chambre d’appel pendant de nombreuses années. La Cour et le Haut-Commissariat ont tous deux à cœur de mettre fin à l’impunité des personnes responsables de violations graves du droit international relatif aux droits de l’Homme et du droit international

humanitaire. Il est donc tout naturel que le Haut-Commissariat entretient avec la Cour des relations constructives que j’entends bien préserver. »

Mme Pillay a également rencontré le Procureur de la CPI, M. Luis Moreno-Ocampo, le Greffier de la Cour, Mme Silvana Arbia ainsi que le Greffier adjoint, M. Didier Preira. Les réunions organisées ont joué un rôle capital dans le renforcement du soutien nécessaire pour atteindre l’objectif commun de la CPI et du Haut-Commissariat consistant à promouvoir la justice internationale et le respect universel des droits de l’Homme.

Les « Sages » en visite à la Cour pénale internationale



Les « Sages » (*The Elders*) en visite à la CPI. De gauche à droite : le Président Fernando H. Cardoso, M. Lakhdar Brahimi, la Présidente Mary Robinson, le Président de la CPI, M. Sang-Hyun Song, l'Archevêque Desmond Tutu, le Président Jimmy Carter, le Premier Ministre Gro Brundtland, le Président Martti Ahtisaari, Mme Ela Bhatt, et M. Kofi Annan, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI.

Ce 10 mai 2011, neuf « Sages », membres d'un groupe de personnalités internationales influentes, ont été reçus au siège de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye. Faisaient partie de cette délégation Martti Ahtisaari (ancien Président de la Finlande), Kofi Annan (ancien Secrétaire général de l'ONU), Ela Bhatt (fondatrice de SEWA, Inde), Lakhdar Brahimi (ancien Ministre algérien des affaires étrangères), Gro Brundtland (ancien Premier Ministre de la Norvège), Fernando Henrique Cardoso (ancien Président du Brésil), Jimmy Carter (ancien Président des États-Unis), Mary Robinson (ancienne Présidente de l'Irlande) et l'Archevêque Sud-Africain Desmond Tutu. Ils ont rencontré le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, ainsi que le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo.

Le Président de la CPI a chaleureusement accueilli les « Sages » et a salué leurs efforts considérables en faveur de la paix, contre les causes majeures de souffrance humaine et pour la promotion des intérêts communs de l'humanité. Le Président Song a déclaré que leur tâche est en harmonie avec celle que la CPI s'est vu confier et qui consiste à mettre fin à l'impunité des responsables des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, à savoir le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Les « Sages » ont exprimé leur intérêt de travailler afin d'aider à promouvoir la culture de responsabilité.

Ils ont également rencontré le Procureur de la CPI, M. Luis Moreno-Ocampo, qui leur a présenté différents exemples attestant de l'effet préventif du système de justice instauré par le Statut de Rome. Le Procureur s'est dit ravi de voir des personnalités si distinguées visiter le siège de la Cour.

Cette visite témoigne des valeurs que partagent les « Sages » et la CPI : ces organisations visent toutes deux à mettre fin à l'impunité et à instaurer une paix mondiale durable.

Conférence diplomatique régionale sur la CPI à Doha (Qatar) les 24 et 25 mai 2011

Une conférence diplomatique régionale relative à la Cour pénale Internationale (CPI) est programmée les 24 et 25 mai 2011 dans la ville de Doha, au Qatar. Des délégations étatiques de haut niveau, des experts en droit et des représentants des médias y assisteront. Cette conférence, sponsorisée par l'Etat du Qatar, est organisée avec la Ligue des Etats Arabes et en coopération avec la CPI.

Cette conférence est le premier évènement majeur de cette nature, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord, visant à fournir des informations sur le travail de la CPI, son traité fondateur, et les règles juridiques le régissant. Des présentations y seront délivrées par des panels d'experts et incluront des interventions du Président de la CPI, son Greffier, son procureur adjoint, ainsi que d'autres

responsables de la Cour. Ces présentations seront suivies par des discussions offrant une occasion unique d'établir un dialogue interactif entre la CPI et les délégations représentant les ministères de la justice et des Affaires étrangères et les ordres judiciaires des Etats de cette région, ainsi que des experts, des juristes, des universitaires et des membres des médias. Les organisations de la société civile et autres organisations et personnalités sont également invitées à l'évènement.

Les médias disposeront notamment de l'accès à un centre de presse et de connexions internet au Ritz Carlon Hotel, où se tiendra la conférence. Les représentants des médias qui souhaitent couvrir l'évènement sont invités à demander leurs accréditations avant ou au cours de l'évènement en contactant le Département des médias du Bureau du Procureur Général de l'Etat du Qatar. Jusqu'au 19 mai 2011, les formulaires nécessaires ainsi que les documents joints pourront être envoyés par courriel ou par fax à l'adresse suivante :

M. Yousif Bu Hindi
 Chef du Département des relations publiques et des médias
 Bureau du Procureur Général
 Doha, Qatar
 Fax : +974 44 84 31 49
 Tél : +974 44 84 33 63
 Courriel : yousaf@pp.gov.qa

Pour plus d'information sur l'agenda de la Conférence et autres informations pratiques, [veuillez cliquer ici](#).

Le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, intervient lors d'un colloque international à Oxford

Le juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale (CPI), est intervenu lors du colloque de droit international sur le thème « L'après-Kampala : la CPI, le crime d'agression et l'avenir de la Cour », qui s'est tenu à Oxford (en Grande-Bretagne) le 13 mai 2011. Le juge Hans-Peter Kaul (deuxième en partant de la gauche), second vice-président de la CPI, s'est également exprimé lors de l'évènement.



Le juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, lors d'un événement à Oxford, le 13 mai 2011 © ICC-CPI

Interagir avec les communautés

Le juge Daniel David Ntanda Nsereko en visite à Durban (Afrique du Sud) appelle les avocates africaines à exercer devant la CPI



Le juge Ntanda Nsereko s'adresse à des avocats du KwaZulu Natal à Durban, le 11 mai 2011 © ICC CPI

Le 11 mai 2011, Daniel David Ntanda Nsereko, juge à la Cour pénale internationale (CPI), a relayé à Durban (Afrique du Sud) l'appel lancé par la CPI aux avocates africaines dans le cadre de la campagne visant à les encourager à représenter des accusés ou des victimes à la CPI. Près de 85 avocats, pour la plupart des femmes, ont participé à cette réunion organisée en collaboration avec la Société de droit d'Afrique du Sud et la Société de droit KwaZulu Natal de Durban.

Lors de son intervention, le juge Ntanda Nsereko a rappelé que nombre des crimes graves relevant

de la compétence de la Cour avaient été commis contre des groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, qui avaient subi des violences sexuelles ou sexistes. Il a souligné que ces victimes éprouvaient beaucoup de difficultés à partager ouvertement leurs expériences avec d'autres et gagneraient beaucoup à être représentées par des avocates qualifiées avec lesquelles elles pourraient se sentir plus à l'aise et qui défendraient efficacement leurs intérêts devant la Cour.

Dans son allocution de bienvenue, Mme Thoba Poyo-Dlwati, présidente de l'Association des avocats de la Communauté de développement de l'Afrique australe, a salué le lancement de la campagne à Durban, laquelle est d'autant plus opportune que nombre d'avocates compétentes possèdent la formation et l'expérience requises en droit international pénal et souhaitent exercer devant la CPI.

Évoquant son expérience de la pratique du droit en tant que conseil devant la CPI, l'avocat sud africain Thokwane Moloto a fait part à ses confrères des compétences professionnelles qu'il a acquises depuis son inscription sur la liste de conseils. Il a déclaré que son expérience à la CPI était venue renforcer ses connaissances et ses compétences, et se révélera très utile pour continuer à exercer sa profession devant les juridictions sud africaines.

La campagne intitulée « Appel aux avocates africaines », lancée par la CPI conjointement avec l'Association internationale du barreau en mai 2010, a pour principal objectif d'encourager les avocates à s'inscrire sur les listes de conseils ou de personnes assistant un conseil. Seules les personnes inscrites sur ces listes sont autorisées à exercer devant la CPI. Depuis le lancement de la campagne, environ 40 avocates africaines ont été inscrites sur les listes.

Le Juge Daniel Ntanda Nsereko de la CPI discute avec des étudiants et des enseignants de la faculté de droit de l'Université du KwaZulu Natal à Durban (Afrique du Sud)



De gauche à droite : le Juge Ntanda Nsereko de la CPI, le Professeur Managay Reddi, Doyenne de la faculté de droit, Mme Maria Mabinty Kamara, coordonnatrice chargée de la sensibilisation en Ouganda, et MM. Christopher Gevers et Zakhele Hlophe, enseignants à la faculté de droit de l'Université du Kwazulu Natal à Durban (Afrique du Sud), 10 mai 2011 © ICC-CPI

Le Juge Daniel David Ntanda Nsereko a pris la parole devant des étudiants et des enseignants de la faculté de droit de l'Université du KwaZulu Natal à Durban (Afrique du Sud). Il a souligné l'importance que la Cour attache à l'action universitaire et a relevé le rôle essentiel que les universités jouent dans l'amélioration de la connaissance du droit international pénal et de la Cour pénale internationale par le biais de l'enseignement et de la recherche.

S'adressant à plus de 230 étudiants et enseignants de la faculté de droit, le Juge Ntanda Nsereko a présenté le mandat et les principales caractéristiques de la Cour. Il a expliqué que l'activité judiciaire y est régie par le traité fondateur, le Statut de Rome, et par les textes juridiques fondamentaux de la CPI. Il a également présenté la structure de la Cour et le déroulement des procédures judiciaires, de l'enquête aux réparations en passant par la déclaration de culpabilité. Le juge a souligné un

certain nombre de particularités, notamment le fait que la Cour se concentre s'intéresse à la responsabilité pénale des individus et non à celle des États ou des groupes, ainsi que les dispositions des textes qui autorisent les victimes des crimes jugés à participer aux procédures et à demander des réparations. Il a ajouté que la CPI est une juridiction de dernier recours, qui n'intervient que lorsque le système pénal national n'a pas la capacité ou la volonté d'engager des poursuites.

L'exposé que le juge a présenté l'après midi devant les enseignants de la faculté de droit était intitulé « L'Afrique et ses relations avec la CPI ». À cette occasion, il a souligné la volonté grandissante parmi les États africains de ratifier le Statut de Rome, comme l'attestent l'annonce faite par la Tunisie et l'Égypte à cet égard.

Le Professeur Managay Reddi, Doyenne de la faculté de droit, a remercié le juge pour ces « échanges enrichissants » qui ont profité autant à l'encadrement qu'aux étudiants de la faculté.

L'Afrique du Sud est l'un des 114 États parties au Statut de Rome, dont 31 sont africains. La semaine dernière, le Juge Ntanda Nsereko a participé à des activités académiques organisées dans son pays d'origine, l'Ouganda.

Calendrier

MAI 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
16 Discours du juge Song, Président de la CPI, à l'occasion d'un séminaire de la CARICOM sur le Statut de Rome, à Port-d'Espagne (Trinité-et-Tobago)	17	18	19	20	21	22
	Le Président de la CPI visitera la Colombie					
23	24	25	26	27	28	29
	Conférence diplomatique régionale sur la CPI à Doha (Qatar)					
30	31					
JUIN 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.